

## LA BOILLAT : COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Contact :**

Nicolas Wuillemin  
076 548 17 05  
nico.wuillemin@bluewin.ch

### **Embargo :**

aucun, libre pour diffusion immédiate

Reconvilier, le 16 juin 2006

Par ce communiqué, **les membres des commissions du site Boillat de Swissmetal** faisant partie de la médiation tiennent à clarifier leur position et la situation suite aux diverses annonces entendues ou lues dans la presse.

La séance de médiation convoquée le 15 juin à Berne avait pour but de discuter des propositions faites par l'expert, M. Müller, suite à la remise de son rapport d'audit à M. le médiateur Rolf Bloch. Ces propositions étaient censées être présentées avec équité à toutes les parties. Force est de constater que cela n'a pas été le cas, loin s'en faut.

La grève légale du mois de février n'est pas la cause des problèmes actuels de Swissmetal. Ce que l'on vit actuellement n'est que le résultat de l'incompétence générale de la direction et de l'encadrement de Swissmetal. C'est le résultat de la violation du Protocole d'accord de novembre 2004.

Plusieurs faits mensongers ont été énoncés par différentes parties :

- 1) Des 9 membres de la délégation du site Boillat à la médiation, 5 sont sous contrat avec Swissmetal. Les 4 autres ont été licenciés par Swissmetal avec effet immédiat.
- 2) Swissmetal n'a jamais mentionné que la fonderie resterait encore en fonction 4 à 5 ans. Tout au plus 'plusieurs années'. La démonstration de la délocalisation présentée par M. Brendel en novembre 2005 devant tout le personnel et réitérée par M. Petitdemange à titre d'information à ces mêmes collaborateurs en janvier 2006 stipulait que ce processus serait terminé pour la fin 2007. Soit dans un peu moins d'une année et demie.
- 3) Le carnet de commandes Boillat est toujours complet et assurerait dès aujourd'hui du travail jusqu'à la fin de l'année aux 350 salariés Boillat (effectif en date du 25 janvier). La prétendue chute de 30% avancée par Swissmetal n'est que la conséquence d'un transfert des commandes Boillat vers le site de Dornach et l'entreprise allemande Busch-Jaeger GmbH.
- 4) La réembauche de 35 personnes est déjà effective. Mais elle s'est effectuée par le biais de contrat violant la Convention Collective de Travail dont Swissmetal est pourtant signataire.
- 5) La pérennité du site Boillat au sein de Swissmetal n'est pas assurée.

Il est regrettable de constater que Swissmetal communique continuellement qu'il faut reconstruire et que les difficultés sont dues à la grève. Une fois de plus il est nécessaire de rappeler que Swissmetal porte l'entière responsabilité de ce chaos. Le licenciement punitif et sans logique industrielle appliqué par la direction est un élément supplémentaire à verser au compte des innombrables difficultés dans lesquelles s'est empêtré l'encadrement de Swissmetal. Plusieurs clients parmi les plus importants se plaignent désormais des erreurs à répétition de Swissmetal et ces mêmes client somment la direction d'arrêter de les prendre 'pour des imbéciles'. À propos de la grève, ils ajoutent, que c'est 'de la neige du passé'. On ne peut pas indéfiniment se cacher derrière un événement qui n'a que peu d'influence directe sur l'état actuel de la production chez Boillat. C'est bel et bien le management de Swissmetal et sa politique qui conduira à la destruction du site de Boillat qui est en cause. En clair, si UNIA et les différentes parties se satisfont de la direction donnée ce jeudi 15 juin 2006, ce n'est guère du goût de notre fidèle clientèle.

Nous constatons avec stupéfaction que Swissmetal se permet d'appliquer immédiatement et selon son interprétation les propositions que l'expert M. Müller souhaitait débattre. Notamment l'épineux sujet du directeur de site qui est déjà ravalé au rang de 'chef d'usine' et dont la tâche sera cumulée à celle de 'responsable finishing'.

Les membres des commissions du site Boillat de Swissmetal faisant partie de la médiation se refusent à accepter les propositions présentées en séance de médiation ce 15 juin 2006. Ils rappellent que la survie du site Boillat au sein de Swissmetal passe impérativement par une application à la lettre du Protocole d'accord signé en novembre 2004. Il est illusoire de croire que les spécialités de haute technologie qui font la réputation de notre site puissent être délocalisés à Dornach. À mainte reprise, l'encadrement et les différentes directions qui se sont succédées à la tête de Boillat en ont expliqué les raisons.

Force est de constater en suivant le fil des événements depuis novembre 2005 que leurs craintes étaient entièrement justifiées.